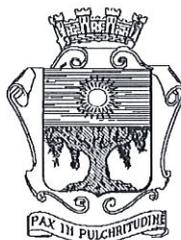


AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-01-DE  
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-01-DE  
Reçu le 12/12/2019

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019



## I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2019 – 40 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, sise 220 avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur l'organisation d'une après-midi récréative avec un spectacle, le jeudi 31 octobre 2019 à 15h, à l'occasion de la fête d'Halloween. Le montant forfaitaire des prestations est de 1400€ HT, soit 1477€ TTC (TVA 5,5%).

2019 – 41 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS, sise ZI les 3 Moulins – rue Goa à Antibes (06600), d'un contrat portant sur la mission « coordination SPS » lors des travaux de réhabilitation du snack « Le Petit Chose ». Le coût forfaitaire des prestations est de 1650 € H.T.

2019 – 42 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS, sise ZI les 3 Moulins – rue Goa à Antibes (06600), d'un contrat portant sur le contrôle de la solidité et l'accessibilité des ouvrages lors des travaux de réhabilitation du snack « Le Petit Chose ». Le coût forfaitaire des prestations est de 2500 € H.T.

2019 – 43 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS, sise ZI les 3 Moulins – rue Goa à Antibes (06600), d'un contrat portant sur la réalisation des diagnostics « plomb, amiante et termites » dans le cadre des travaux de réhabilitation du snack « Le Petit Chose ». Le coût forfaitaire des prestations est de 2300 € H.T.

2019 – 44 : Il a été décidé la passation et la signature avec la G.I.E FRANCE COLLECTIVITES INVEST, sise ZI secteur C7, allée des Informaticiens Saint-Laurent du Var CEDEX 02, d'un contrat de location longue durée de véhicule consécutif au changement de propriétaire du véhicule immatriculé ES-152-CD. Le présent contrat est d'une durée de deux ans, sous conditions particulières.

2019 – 45 : Il a été décidé la passation et la signature avec le SICTIAM, sis 1047 route des Dolines 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS, d'une convention « Plan de services » portant sur la protection des données à caractère personnel (RGPD). Le coût forfaitaire des prestations est de 3100 € TTC.

2019 – 46 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, sise 220 avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur la mise à disposition d'un artiste, à l'occasion de la fête d'halloween le jeudi 31 octobre 2019 à 15h, dans l'enceinte de l'école élémentaire. Le montant forfaitaire des prestations est de 490 € HT, soit 516,95 € TTC (TVA 5,5%).

2019 – 47 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, sise 220 avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat portant sur l'organisation de deux animations de rue avec une fanfare de style Jazz New Orleans dans les rues de la commune de Beaulieu-sur-Mer respectivement les samedi 21 et 28 décembre 2019. Le montant forfaitaire des prestations est de 2200 € HT, soit 2321 € TTC (TVA 5,5%).

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-01-DE  
Reçu le 12/12/2019



2019 – 48 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association REV'ALIZES, sise 73, rue de Turenne à Lille (59000), d'une convention portant sur l'hébergement, la restauration, le forfait de ski, la location de matériel de ski, les cours de ski, lors du séjour qui se déroulera du 23 au 29 février 2020, au domaine de Lurisia (Italie) en présence de 24 jeunes et 3 accompagnateurs de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement). Le coût financier du séjour est de 476 € par participant, soit pour 27 participants un montant total de 12.852 €.

2019 – 49 : Il a été décidé la passation et la signature avec la S.A.R.L Gisèle & Georges – restaurant « Les Palmiers », sise 1 Avenue des Palmiers 06100 NICE, d'une convention portant sur la restauration des membres de l'association des « Beaulieu de France » le samedi 26 octobre 2019 midi et soir et le dimanche 27 octobre 2019 à midi. Le coût pour les 3 repas est de 87 € par personne et de 29 € pour un seul repas. La ville prendra à sa charge, pour chaque participant, la somme de 17 € pour les 3 repas et la somme de 4 € pour un repas.

2019 – 50 : Il a été décidé d'ester en justice et de défendre les intérêts de la collectivité suite à la requête en annulation auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP) présentée par la société SIXT ASSET AND FINANCE SAS et enregistrée par la CCSP sous le numéro 19120054.

2019 – 51 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « Paris la Scène », sise 26 rue Damrémont à PARIS, d'un contrat de prestation de services portant sur l'organisation d'une animation de rue le jeudi 02 janvier 2020 à 18h, sur la place De Gaulle à Beaulieu-sur-Mer. Le coût des prestations est de 990€ TTC (neuf cent quatre-vingt-dix euros).

2019 - 52 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A, ayant son siège social à la Z.I. Route de Saint Marcellin – RN 92 – 26750 St-Paul-Les-Romans, d'un contrat portant sur le tir d'un feu d'artifice, le 02 janvier 2020, à partir de la place Général de Gaulle à Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 5000€ TTC (cinq mille euros).

2019 – 53 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association LES CAMELEONS, ayant son siège social au 2 rue Léa Jonquet, 30700 UZES, d'une convention portant sur la représentation d'une animation musicale, avec costumes « illuminés », à l'occasion de la cérémonie de mise en lumière le mercredi 4 décembre 2019 de 16h30 à 18h30, sur la place Général de Gaulle à Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 1850 € TTC (mille huit cent cinquante euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX  
  


AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-01-DE  
Reçu le 12/12/2019

